

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08+1



L'an deux mille huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: mardi 16 septembre 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU -

Absents: A. FERRET -G. JOSEPH

Pouvoirs: K. DOUGLAS a donné pouvoir à Madame Yvette Berger.

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

Objet : Réalisation d'un emprunt à taux nominal, taux apparent , auprès du Crédit Agricole Charente-Périgord pour le financement des travaux de rénovation du logement social de l'ancienne école de Combiers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commission des finances s'est réunie afin de procéder à l'étude des propositions de financement des différents établissements bancaires sollicités.

Quatre établissements bancaires ont été contactés :

- *Dexia Crédit Local*, à Poitiers
- *Caisse d'Epargne*, à Angoulême
- *Banque Populaire*, à Angoulême
- *Crédit-Agricole* à Soyaux

Deux ont répondu, il s'agit de :

- **Dexia Crédit Local**
- **Crédit Agricole**

Après étude des offres de financement, la commission finance, propose de retenir le Crédit-Agricole Charente-Périgord, qui a proposé le coût global économiquement le plus avantageux.

Montant de l'emprunt : 25 000 euros
Durée : 12 ans
Prêt annuités réduites
Taux nominal: 5,07 %
Taux apparent : 4,46 %
Echéances annuelles constantes: 2734,61 euros
Première échéance: 15 février 2009
Dernière échéance: 15 février 2020

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, et sur la proposition de la commission des finances :

- ✓ approuve le choix de contracter un emprunt de 25 000 euros pour une durée de 12 ans au taux nominal de 5,07 %, taux apparent 4,46 %, avec échéances annuelles constantes, auprès du Crédit-Agricole Charente-Périgord, sis Soyaux
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt auprès de l'établissement prêteur et tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 25 septembre 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2008

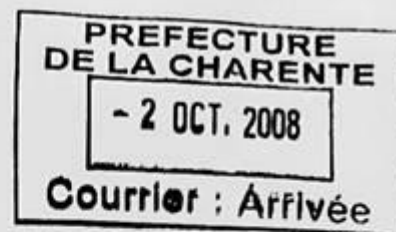
Le Maire,
Raymond Borderon




Bergeri .



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08+1

L'an deux mille huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: mardi 16 septembre 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU -

Absents: A. FERRET -G. JOSEPH

Pouvoirs: K. DOUGLAS a donné pouvoir à Madame Yvette Berger.

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

Objet : Logement social de l'ancienne école de Combiers
Prorogation de la convention entre l'Etat et la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de rénovation du logement de l'ancienne école sont actuellement en cours:

-création d'une chambre supplémentaire, d'un WC, d'un débarras, d'un chauffage central.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre l'Etat et la commune de Combiers a été établie en date du 26 mars 1990 pour la réhabilitation de ce logement.

La surface corrigée de ce logement était jusqu'à présent de 123,26 m² pour un loyer mensuel de 330,28 €; une fois les travaux achevés, la nouvelle surface corrigée sera de 152,06 m².

Il est donc nécessaire de réévaluer le montant du loyer en fonction de la nouvelle surface.

Monsieur le Maire expose deux solutions possibles:

- prendre un avenant, qui se prolongera jusqu'au 30 juin 2011 avec calcul du nouveau montant du loyer
- ou établir une nouvelle convention pour une durée de 9 ans et rédiger un acte de dénonciation de la précédente convention.

Vu la nouvelle surface corrigée, soit **152,06m²**, une fois les travaux achevés,
Vu le prix du m² à l'année, soit **32,59 €**,

Le nouveau montant du loyer du logement social de l'école s'élèvera à la somme de **413 € par mois, annexes comprises (jardin, cour, garage).**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, décide:

- ✓ de proroger par voie d'avenant pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011, la convention numéro 16.3.3.90.80.415.1.959 établie et signée le 26 mars 1990, entre l'Etat et la commune,

- ✓ d'approuver le nouveau montant mensuel du loyer de 413 € annexes comprises (*garage, cour, jardin*) à partir du 1er novembre 2008
- ✓ d'attribuer la location de ce logement à des ménages dont le montant des ressources annuelles ne dépasse pas les plafonds établis conformément aux arrêtés du 29 juillet 1987 et du 3 décembre 2007
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document relatifs à ce dossier
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location du logement conventionné avec les locataires à compter du 1er novembre 2008

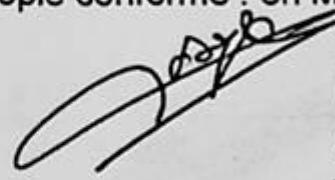
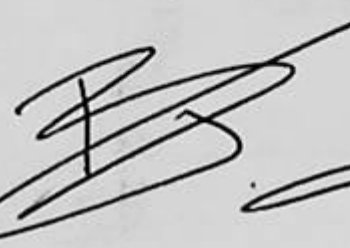



Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

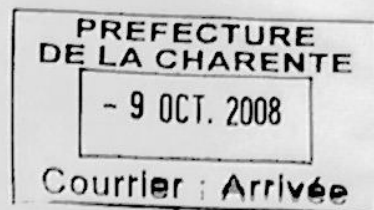
Affiché le 25 septembre 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2008

Le Maire,
Raymond Borderon


Berger.





**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: mardi 16 septembre 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU -
Absents: A. FERRET -G. JOSEPH -K. DOUGLAS

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

Objet : Etablissement d'une convention entre l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet et la commune de Combiers.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant de Monsieur Bajule Alain, Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet , sollicitant l'établissement d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période de la même durée entre l'A.S.E.G et la commune de Combiers, afin d'effectuer des travaux d'entretien des abords de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet, située sur la commune de Combiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, .

- **approuve le principe de l'établissement d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période de la même durée entre l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet et la commune de Combiers afin d'effectuer des travaux d'entretien des abords de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet, située sur la commune de Combiers.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 25 septembre 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2008

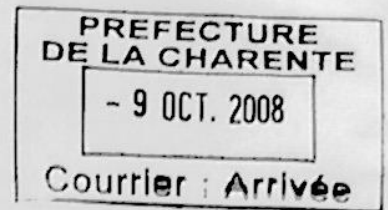
Le Maire,
Raymond Borderon

[Handwritten signatures and stamps]

Handwritten signatures: Berger, Bordereau, and another illegible signature.

Blue circular stamp: MAIRIE de COMBIERS (Charente) 16 (Septembre) 2008.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: mardi 16 septembre 2008.

Présents: R BORDERON – J.GROUSSIN-DESNOUAILLES – A. JOSEPH – R.BONHOMME – Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU -
Absents: A. FERRET -G. JOSEPH -K. DOUGLAS

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

Objet : Etablissement d'une convention entre l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet et la commune de Combiers.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant de Monsieur Bajule Alain, Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet , sollicitant l'établissement d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période de la même durée entre l'A.S.E.G et la commune de Combiers, afin d'effectuer des travaux d'entretien des abords de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet, située sur la commune de Combiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, .

- **approuve le principe de l'établissement d'une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période de la même durée entre l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine (A.S.E.G) de Rauzet et la commune de Combiers afin d'effectuer des travaux d'entretien des abords de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet, située sur la commune de Combiers.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 25 septembre 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2008

Le Maire,
Raymond Borderon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Annule et remplace la délibération du 27 juin 2008



Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08+1

L'an deux mille huit, le jeudi vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.

Date de convocation: mardi 16 septembre 2008.

Présents: R BORDERON - J.GROSSIN-DESNOUAILLES - A. JOSEPH - R.BONHOMME - Y.BERGER- B. TRALBOUX - F. ALLARY - B. BOURREAU -

Absents: A. FERRET - G. JOSEPH

Pouvoirs: K. DOUGLAS a donné pouvoir à Madame Yvette Berger.

Madame Jeanine Groussin-Desnouailles a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Location de la salle polyvalente :
nouveaux tarifs à compter du 25 septembre 2008**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de réactualiser les prix de la location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents plus un pouvoir, décide de fixer les nouveaux tarifs à compter du 25 septembre 2008 tels que présentés ci-dessous, pour la location de la salle polyvalente:

	LOCATION 24 HEURES	CHAUFFAGE 24H	LOCATION 48 HEURES	CHAUFFAGE 48H
<i>Habitants de Combiers</i>	50 euros	31 euros	70 euros	47 euros
<i>Habitants hors commune</i>	95 euros	31 euros	140 euros	47 euros
<i>Contribuables non-résidents</i>	70 euros	31 euros	100 euros	47 euros
<i>Associations de la commune de Combiers</i>	Gratuit	31 euros	Gratuit	47 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 25 septembre 2008

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2008

Pour K Douglas Berger

Yvette Berger

Le Maire,
Raymond Borderon

